

**Le chèque santé à hauteur de 100 € destiné aux étudiants  
Boursiers d'Ile-de-France :**

**Une première réponse positive du Conseil régional d'Ile-de-France aux propositions de la SMEREP pour améliorer l'accès aux soins des étudiants.**

Aujourd'hui la SMEREP salue la mesure du conseil régional d'Ile-de-France qui va permettre à près de 50 000 étudiants boursiers franciliens de bénéficier dès le mois de juillet 2010 d'une aide forfaitaire de 100€ simple à utiliser pour bénéficier d'un contrat complémentaire santé.

**Rappelons que 25%\*, soit 1/4 des étudiants, ne se soignent pas faute de moyens sans oublier que leur état sanitaire se dégrade en raison des problématiques de stress, de sommeil et nutritionnelles auxquelles ils sont confrontés depuis plusieurs années.**

**Cette aide, s'inscrit dans un contexte marqué par des difficultés financières de plus en plus importante dans la population étudiante : près de 30% se déclarent en difficulté financière\*.**

Depuis 2006, la SMEREP milite pour la mise en œuvre d'un chèque santé étudiant. Elle a officialisé sa proposition dans son livre blanc sur la santé étudiante en 2007 à tous les candidats à l'élection présidentielle. Cette mesure avait pour objectif d'aider les étudiants aux ressources modestes à acquérir une complémentaire santé pour pouvoir se soigner sans entraves.

**Aujourd'hui : une 1<sup>ère</sup> étape de franchise qui ouvre la voie à des ajustements futurs.**

Cette mesure est une 1<sup>ère</sup> étape importante. La SMEREP considère néanmoins qu'il faudra aller plus loin après une période d'expérimentation et de bilan de cette mesure dans l'objectif de l'étendre aux étudiants ne rentrant pas dans le dispositif de la CMU C ni dans celui du chèque santé (encore appelé ACS). En effet, la SMEREP rappelle que les difficultés financières chez les étudiants ne touchent pas seulement les boursiers. Il conviendrait de proposer cette aide également aux étudiants ne pouvant prétendre à une bourse, mais dont les revenus sont néanmoins modestes en élargissant par exemple le bénéfice de cette aide aux étudiants dont les revenus dépassent au maximum de 20% le plafond de ressources pour bénéficier d'une bourse.

La SMEREP va communiquer largement auprès de la population étudiante l'existence de cette aide du Conseil régional et rappeler également les mesures existantes d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) et de CMU-C.

(\*) Enquête Santé CSA /SMEREP/Usem juin 2009 - 12 070 étudiants d'Ile-de-France ont répondu à l'enquête

**SMEREP : plus de 190 000 affiliés**

Depuis près de 40 ans, la SMEREP, Société mutualiste des étudiants de la région parisienne, est la mutuelle étudiante en Ile-de-France. Indépendante, administrée depuis toujours par des élus étudiants, elle a pour principales activités : la gestion du Centre 617 de Sécurité sociale étudiante, le versement de prestations mutualistes complémentaires, **une action de prévention santé** et, par sa proximité et sa gamme de services, une action d'accompagnement et d'information des étudiants dans leur nouvelle prise d'autonomie. *Pour en savoir plus : [www.smerep.fr](http://www.smerep.fr)*